

MALI. Les Etats-Unis pourraient aider la France

Les Américains envisagent de fournir un appui logistique à l'intervention française et des drones de surveillance.



Des soldats maliens, vendredi 11 janvier. (AP Photo/Rebecca Blackwell)

Les Etats-Unis envisagent d'aider la France dans son engagement militaire au Mali contre des islamistes, grâce à un appui "logistique" et des drones de surveillance, a déclaré samedi 12 janvier à l'AFP un responsable américain, la Maison Blanche disant "partager l'objectif" antiterroriste de Paris.

"L'armée américaine étudie la possibilité de fournir des renseignements, du ravitaillement en vol et d'autres appuis aux forces françaises au Mali", a déclaré ce responsable, sous couvert de l'anonymat.

Les militaires américains envisagent toute une batterie d'options, y compris un "appui logistique et l'intensification du partage des renseignements, ce qui impliquerait des drones américains de surveillance", a dit à l'AFP ce responsable américain.

Discussions sur un plan d'action

Des responsables officiels français à Paris, leurs homologues américains et d'autres de pays alliés sont en pléines discussions sur un plan d'action au Mali, a-t-il précisé, rappelant que les forces armées américaines disposaient de bases aériennes en Italie et en Espagne pour éventuellement ravitailler des avions français. L'armée malienne a lancé vendredi avec le soutien de la France et de plusieurs pays africains une contre-offensive dans le centre du Mali pour repousser l'avancée des islamistes vers le Sud encore sous contrôle du gouvernement de Bamako.

Une "intervention aérienne"

Le président français François Hollande a confirmé l'engagement de forces de son pays, en expliquant que "le Mali fait face à une agression d'éléments terroristes venant du Nord dont le monde entier sait la brutalité et le fanatisme". Il a assuré que cette opération durerait "le temps nécessaire", tandis que son ministre des Affaires étrangères Laurent Fabius a indiqué que cet engagement avait notamment pris la forme d'une "intervention aérienne".

Tommy Vietor, porte-parole du Conseil de sécurité nationale (NSC) de la Maison Blanche, avait déclaré auparavant à l'AFP que les Etats-Unis "partage(aient) l'objectif français d'empêcher des terroristes de bénéficier d'un sanctuaire dans la région". Le département d'Etat avait assuré que les Etats-Unis étaient "évidemment en consultations très étroites avec le gouvernement français", la porte-parole Victoria Nuland insistant sur le fait que l'engagement français avait été réclamé par le Mali. Bamako n'avait pas demandé aux Etats-Unis de lui fournir un appui militaire direct identique, a dit Victoria Nuland.

A Paris, le ministre français de la Défense Jean-Yves Le Drian a lui-même annoncé s'être entretenu par téléphone de la crise avec son homologue américain Leon Panetta. Les deux ministres ont évoqué leur "inquiétude commune à propos de la situation sécuritaire au Mali", a indiqué un responsable américain. Jeudi, dans une déclaration unanime, le Conseil de sécurité de l'ONU a demandé un "déploiement rapide" de la force internationale prévue au Mali par une résolution votée le 20 décembre, mais dont l'intervention devait prendre des mois.

Paris demande d'accélérer la mise en place de la force internationale

La France a demandé vendredi dans une lettre au Conseil de sécurité "d'accélérer la mise en oeuvre de la résolution 2085" qui autorise notamment le déploiement d'une force internationale au Mali (Force internationale de soutien au Mali - Misma).

Dans cette lettre, dont l'AFP a obtenu copie, Paris "informe" aussi le Conseil que "les forces armées françaises ont apporté, en réponse à la demande (maliennne) et en concertation avec nos partenaires, notamment dans la région, leur soutien aux unités maliennes pour lutter contre des éléments terroristes". Cette opération "durera le temps nécessaire", ajoute le texte.

Dans sa lettre à son homologue pakistanais Masood Khan, qui préside le Conseil en janvier, l'ambassadeur français Gérard Araud indique "saisir cette occasion pour souligner que l'évolution de la situation justifie d'accélérer la mise en oeuvre de la résolution 2085 pour une solution à la crise maliennne dans toutes ses dimensions, politique comme militaire".

Selon des diplomates, l'intervention française se fonde en particulier sur l'article 51 de la Charte de l'ONU, qui prévoit un "droit naturel de légitime défense, individuelle ou collective, dans le cas où un membre des Nations Unies est l'objet d'une agression armée". La France n'est pas tenue dans ce cadre d'obtenir une autorisation du Conseil mais l'en informe.

La Communauté économique des Etats d'Afrique de l'Ouest (Cédéao) a autorisé vendredi l'envoi immédiat de troupes au Mali, pour épauler l'armée maliennne "dans le cadre de la Misma